

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 6 décembre 2021 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

04-01-2022
Correction procès-
verbal : Retirer le nom
de Diane Ferland et
inscrire le nom de
Stéphane Martin dans
les présences.

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

202-12-2021

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Dépôt du registre public des déclarations de dons et autres avantages reçus par les élus;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
 - 6.1. Drainage du terrain dans le Petit 9;
7. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 276 500 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2021
8. Financement de l'emprunt par billet - Résolution d'adjudication (Règlement 302-2016);
9. Fermeture du bureau municipal pour le temps des Fêtes;
10. Approbation des prévisions budgétaires de l'année 2021 revues et corrigées d'Omnibus région d'Acton;
11. Formation Code d'éthique obligatoire;
12. Création d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection;

13. Invitation à titre de partenaire de la 9ème édition du Gala Agristars de la grande Montérégie;
14. Renouvellement assurances de la municipalité avec la MMQ – Protection cadres et dirigeants et accident des bénévoles;
15. Renouvellement de l’entente avec la Croix-Rouge pour les années 2022, 2023 et 2024;
16. Résolution 269-11-2021 de la Municipalité du Village de Roxton Falls portant sur le pavage du Petit 9ème Rang (Réponse à la résolution 152-10-2021 du Canton de Roxton);
17. MRC d’Acton – Résolution en rapport avec le projet de loi no. 103, loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d’allègement du fardeau administratif;
18. Adoption de la politique salariale pour l’année 2022;
19. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l’année 2022;
20. Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale de protection contre l’incendie de Roxton Falls;
21. Prévisions budgétaires 2022 pour l’entretien de la station de pompage du chemin des Chalets;
22. Prévisions budgétaires 2022 du service de gestion des eaux usées de la Municipalité du Village de Roxton Falls;
23. Prévisions budgétaires 2022 du Service des premiers répondants;
24. Contribution financière de l’année 2022 de la Maison jeunesse l’Oxy-bulle;
25. Prévisions budgétaires 2021 pour l’entretien de la station de pompage du chemin des Chalets;
26. Liste des comptes;
27. Divers :
 - 27.1. Dépôt des audits de conformité concernant l’adoption du budget et du Programme triennal d’immobilisation;
 - 27.2. Correction de la résolution 193-11-2021 Transfert de soldes impayés dans les mauvaises créances;
 - 27.3. Adhésion à Radio-Acton;
28. Rapport des comités;
29. Correspondance;
30. Questions de l’assemblée;
31. Levée de l’assemblée.

Adoptée

3. **Dépôt du registre public des déclarations de dons et autres avantages recus par les élus**

Le registre public des déclarations de dons et autres avantages reçus par les élus est déposé. Aucune déclaration n’a été faite en 2021.

203-12-2021

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

204-12-2021

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande d'appui à la CPTAQ propriété matricule 8545-42-8850**

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne la propriété ayant le matricule 8545-42-8850;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse procède à une demande d'autorisation afin d'offrir de la randonnée à cheval sur les sentiers déjà en place.

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de coupe d'arbres ni d'infrastructure à construire;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander cette demande à la CPTAQ.

Adoptée

205-12-2021

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments - Demande de prolongation de délai pour terminer la finition extérieure de leur bâtiment (propriété matricule 7645-23-0391)**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la propriété portant le matricule 7645-23-0391 demande une prolongation de délai pour la finition extérieure d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE le manque de matériaux entraîné par la pandémie et le manque de disponibilité de l'entrepreneur, une demande de prolongation de délai jusqu'au printemps 2022 est demandée;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une extension de délai jusqu'au 15 mai 2022.

Adoptée

206-12-2021

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

207-12-2021

6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par M. Pascal Richard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

208-12-2021

7. **Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 276 500 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2021**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton de Roxton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 276 500 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
302-2016	144 100 \$
302-2016	132 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par M. François Légaré et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 décembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	53 500 \$	
2023.	54 400 \$	
2024.	55 200 \$	
2025.	56 200 \$	
2026.	57 200 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

Adoptée

209-12-2021

8. **Financement de l'emprunt par billet - Résolution d'adjudication (Règlement 302-2016)**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 décembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 décembre 2021
Montant :	276 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Roxton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 décembre 2021, au montant de 276 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON

53 500 \$	2,39000 %	2022
54 400 \$	2,39000 %	2023
55 200 \$	2,39000 %	2024
56 200 \$	2,39000 %	2025
57 200 \$	2,39000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,39000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53 500 \$	1,20000 %	2022
54 400 \$	1,50000 %	2023
55 200 \$	1,80000 %	2024
56 200 \$	2,05000 %	2025
57 200 \$	2,25000 %	2026

Prix : 98,36000 Coût réel : 2,50783 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

53 500 \$	2,55000 %	2022
54 400 \$	2,55000 %	2023
55 200 \$	2,55000 %	2024
56 200 \$	2,55000 %	2025
57 200 \$	2,55000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,55000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du canton de Roxton accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2021 au montant de 276 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 302-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

210-12-2021

9. **Fermeture du bureau municipal pour le temps des Fêtes**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé du 20 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.

Adoptée

211-12-2021

10. **Approbation des prévisions budgétaires de l'année 2021 revues et corrigées d'Omnibus région d'Acton**

CONSIDÉRANT QUE les membres conseil ont approuvé les prévisions budgétaires 2021 d'Omnibus région d'Acton par la résolution numéro 283-12-2020 adoptée le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite aux modifications de présentation requises par le MTQ, les totaux produits et charges sont identiques;

CONSIDÉRANT QUE la seule différence réside en l'attribution et division des charges salariales se qualifiant comme "exploitation" ou "administration" aux yeux du ministère;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les prévisions budgétaires de l'année 2021, revues et corrigées, d'Omnibus région d'Acton.

Adoptée

212-12-2021

12. **Création d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de loi 49 un nouveau chapitre sera ajouté à la LERM (articles 278.1 et suivants) prévoyant l'obligation pour toute municipalité de constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, après consultation avec le président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue l'élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'élection partielle, le conseil doit voir à rembourser ces sommes avant la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection ou de celle d'avant, selon le plus élevé;

CONSIDÉRANT QUE pour les élections de 2025 et 2029, une municipalité doit prendre en compte le coût des deux plus récentes élections générales, excluant celle de 2021;

CONSIDÉRANT QUE le coût des élections 2014 est de 6 982 \$ et le coût des élections 2017 est de 9099\$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers de créer un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection d'un montant de 5 000\$ en 2022. Que le fonds sera augmenté de 2 000\$ par année pour les années 2023, 2024 et 2025 afin de porter le fonds à une somme totale de 11 000 \$ lors de la prochaine élection générale qui se tiendra en novembre 2025.

Adoptée

213-12-2021

14. **Renouvellement assurances de la municipalité avec la MMQ – Protection cadres et dirigeants et accident des bénévoles**

Il est proposé par M. Stéphane Martin appuyé par M. Éric Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler la protection cadres et dirigeants et accident des bénévoles.

Adoptée

214-12-2021

15. **Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les années 2022, 2023 et 2024**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente sera valide pour une durée de trois ans et entre en vigueur à la date de signature par les représentants de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à verser la contribution annuelle suivante pour la durée de l'entente :

- 2021-2022 : 0,17\$ per capita
- 2022-2023 : 0,18\$ per capita
- 2023-2024 : 0,18\$ per capita

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Stéphane Martin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de l'entente mentionnée ci-dessus. Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière ou leur remplaçant soient autorisés à signer les documents à intervenir pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée

16. **Résolution 269-11-2021 de la Municipalité du Village de Roxton Falls portant sur le pavage du Petit 9^{ème} Rang (Réponse à la résolution 152-10-2021 du Canton de Roxton)**

La Municipalité du Village de Roxton Falls confirme qu'elle ne fera pas le pavage du Petit 9^{ème} Rang et qu'ils n'acceptent pas l'échange de territoire proposée (Ste-Thérère vs Petit 9^{ème} Rang).

17. **MRC d'Acton – Résolution en rapport avec le projet de loi no. 103, loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif**

Ce point est remis à la séance du 10 janvier 2022.

215-12-2021

18. **Adoption de la politique salariale pour l'année 2022**

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Stéphane Beaugard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique salariale pour l'année 2022 telle que présentée.

Adoptée

216-12-2021

19. **Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront selon les dates énumérées ci-dessous à 19h30 :

- ✓ Lundi 10 janvier 2022;
- ✓ Lundi 7 février 2022;
- ✓ Lundi 7 mars 2022;
- ✓ Lundi 4 avril 2022;
- ✓ Lundi 2 mai 2022;
- ✓ Lundi 6 juin 2022;
- ✓ Lundi 4 juillet 2022;
- ✓ Lundi 1^{er} août 2022;
- ✓ Mardi 6 septembre 2022;
- ✓ Lundi 3 octobre 2022;
- ✓ Lundi 7 novembre 2022;
- ✓ Lundi 5 décembre 2022.

Adoptée

217-12-2021

20. **Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale de protection des incendies de Roxton Falls pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QU'un budget total de 231 046 \$ est prévu pour l'année 2022 que la quote-part des deux municipalités s'établit à 78 910.50 \$ chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 telles que présentées.

Adoptée

218-12-2021

21. **Prévisions budgétaires 2022 pour l'entretien de la station de pompage du chemin des Chalets**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2022 d'entretien et d'exploitation de la station de pompage et du réseau d'égout du chemin des Chalets;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions sont présentées à la Municipalité du Village de Roxton Falls puisque cinq résidences de leur territoire sont desservies par le réseau du chemin des Chalets;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver ces prévisions budgétaires.

Adoptée

219-12-2021

22. **Prévisions budgétaires 2022 du service de gestion des eaux usées de la Municipalité du Village de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu à l'entente relative à la fourniture du service de gestion des eaux usées, le Village de Roxton Falls a présenté le budget pour l'année 2022 pour le service de gestion des eaux usées et que la contribution totale à verser est de 4 009.45 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 présentées par la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

220-12-2021

23. **Prévisions budgétaires 2022 du Service des premiers répondants**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires du Service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE le coût par habitant pour le budget 2022 est établi à 13.0422\$ et que la contribution annuelle est de 15 996.21 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Stéphane Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions
budgétaires 2022 pour le Service des premiers répondants présentées par
la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

221-12-2021

24. **Contribution financière de l'année 2022 de la Maison jeunesse l'Oxy-bulle**

Résolution
222-12-2021
inexistante
erreur de
numérotation.

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir la somme de 7 000 \$ au
budget de l'année 2022 pour la Maison jeunesse l'Oxy-bulle.

Adoptée

223-12-2021

26. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Stéphane Martin
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à
payer totalisant 141 608.15\$ et que ceux qui sont payés avant ce jour
soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité
du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces
comptes prévus au budget.

27.1 **Dépôt des audits de conformité concernant l'adoption du budget et
du Programme triennal d'immobilisation**

Le rapport des audits de conformité concernant l'adoption du budget et du
Programme triennal d'immobilisation a été déposé.

224-12-2021

27.2 **Correction de la résolution 193-11-2021 Transfert de soldes impayés
dans les mauvaises créances**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger les montants mentionnés dans
la résolution 193-11-2021 ayant pour titre : « Transfert de soldes impayés
dans les mauvaises créances » puisque les intérêts de l'année courante
avaient été incluses par erreur dans les montants;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
Appuyé par M. Éric Beauregard
Et résolu à l'unanimité des conseillers que les montants transférés aux
mauvaises créances soient les suivants :

<u>Matricule</u>	<u>Montant de taxes</u>
7543-32-6690	723.09 \$
7746-92-0298	805.57 \$
8346-82-9927	242.53 \$

Adoptée

225-12-2021

27.3 **Adhésion à Radio-Acton**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer à Radio-Acton.

Adoptée

226-12-2021

31. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
21 h 26.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

